

## **REGLEMENT DE L'INTERNAT LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

L'Internat offre aux internes un cadre propice au travail régulier avec un rythme quotidien adapté. C'est un lieu de vie en communauté qui permet à chacun de « bien vivre » et de s'épanouir. Tout est organisé afin de répondre aux besoins des lycéens.

C'est un lieu d'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité et de la vie de groupe. L'acceptation du règlement et la volonté personnelle sont essentielles à la réussite de ce projet.

### **ACCUEIL DES INTERNES**

Le 1er septembre 2016, à 16h00, les internes seront accueillies avec leurs familles par la Responsable de l'Internat, Mme ELSNER Dorothee. Une réunion aura lieu pour parler des modalités de l'internat.

Ce jour-là, vous pouvez exceptionnellement stationner aux abords du château.

Le mercredi soir, une réunion rassemblera toutes les internes pour leur communiquer les informations complémentaires concernant le bon déroulement de l'année et les consignes de sécurité.

Ne pas hésiter à communiquer toutes informations susceptibles d'aider les différents éducateurs à être efficaces auprès de vos enfants.

**REGLES DE VIE** : Le règlement intérieur du lycée Notre-Dame « *Les Oiseaux* » s'applique à l'Internat et tout particulièrement l'article 5 « Comportement général » dont quelques éléments sont rappelés :

- **UNE TENUE PROPRE, DECENTE ET ADAPTEE AU CONTEXTE SCOLAIRE EST EXIGEE** (ne sont pas admis les vêtements sales, troués ou déchirés, les tenues inappropriées, les piercings).
- **BOISSONS « ENERGISANTES »**  
Toute vente et toute consommation de boissons « énergisantes » sont interdites dans l'établissement (cf. circulaire n° 2008-229 DU 11/07/2008).
- **USAGE DU TABAC**  
Il est rappelé que l'usage du tabac est **STRICTEMENT INTERDIT** dans l'enceinte de l'établissement (loi anti-tabac du 1<sup>er</sup> février 2006). Cigarette électronique **INTERDITE** !  
L'introduction, la consommation, la détention et la diffusion de substances toxiques (drogues) ainsi que les boissons alcoolisées sont interdites à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Toute détention et/ou consommation et toute utilisation de ces substances entraîneraient l'exclusion immédiate de l'Etudiant(e) de l'Internat.
- **CHAMBRES**  
Dans les chambres, pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'apporter ou d'utiliser : cafetière et bouilloire, réfrigérateur, micro-ondes, ventilateur et appareils de chauffage (multi prises et rallonges électriques). Diffuseurs et encens sont à proscrire. **Les responsables se réservent le droit, lors de contrôles obligatoires et fréquents, de confisquer tous ces appareils. Les chambres sont réservées au travail personnel et au repos des internes. Elles ne sont pas des lieux de réunion ou de divertissement.**

**Les enceintes portables sont interdites dans l'établissement (parc et bâtiments).**

Un état des lieux sera effectué en début d'année et toute dégradation sera facturée aux familles.

Chaque élève doit veiller à éteindre les lumières et fermer les fenêtres de sa chambre avant de quitter les lieux.

**TROUSSEAU** : L'élève doit prévoir des vêtements en nombre suffisant, un peignoir (OBLIGATOIRE) pour les sorties de douche et des chaussons ainsi que l'alèse, les draps housses, couettes et oreillers (literie 0,90 x 1,80m).

**POUR DES RAISONS D'HYGIENE, IL EST INTERDIT D'AVOIR DES ANIMAUX AU FOYER INTERNAT.**

### **HORAIRES**

- ❖ Lever à 7h15
- ❖ Petit déjeuner entre 7h00 et 8h15 (les douches ne sont pas autorisées avant 6h45)
- ❖ 8h25 : **toutes les élèves doivent quitter l'internat**
- ❖ **Cours à 8h30 précises, tout retard répété sera sanctionné**
- ❖ **En cas de maladie, les élèves sont accueillies à l'infirmerie à partir de 8h30**
- ❖ **Fermeture des étages entre 8h25 et 16h30**
- ❖ **En cas d'absence de professeur, l'internat restera fermé. Les internes doivent s'adresser à la Surveillante de niveau qui se chargera de les diriger en salle d'études, ceci pour des raisons de sécurité en l'absence de l'équipe d'encadrement.**
- ❖ 16h30-17h15 : goûter et détente
- ❖ Etude en chambre ou au foyer (étude surveillée en salle et obligatoire pour les 2ndes et 1ères)
- ❖ Dîner à 19h00/19h30 suivi d'un temps libre jusqu'à 21h30 ou étude.
- ❖ De 21h30 à 22h30 : étude en chambre et en silence.
- ❖ 22h30 : silence, respect de chacune
- ❖ 23h00 : extinction des feux.

### **Activités proposées pendant le temps libre**

- ❖ Journal télévisé, vidéo (et une seule émission télévisée, au choix 1 fois par semaine)
- ❖ Cinéma
- ❖ Activités sportives (zumba, chorale...)

Avec l'autorisation des parents les internes ont la possibilité de sortir 45 mn après les cours tous les jours de la semaine.

### **CORRESPONDANCE AVEC LES INTERNES**

Le courrier est distribué à l'Internat chaque jour.

L'usage du portable, ordinateur et/ou tablette est toléré à la seule condition qu'il n'empiète pas sur le temps réservé au travail scolaire (toute utilisation abusive et gênante pour l'entourage, au-delà de 22h30, entraînera la confiscation de l'appareil).

### **ABSENCES**

Toute absence pour maladie ou autre devra être immédiatement signalée à la Responsable de l'Internat (en téléphonant au 06 70 50 26 70 ou en laissant un message à ce numéro) ou par mail à l'adresse suivante : **d.elsner@ndoverneuil.org**

### **PROBLEMES DE SANTE**

Les problèmes de santé et les traitements doivent être signalés à l'infirmière et mentionnés sur la fiche de renseignements médicaux (toute confidentialité sera respectée).

Les médicaments doivent être pris, soit à l'infirmerie, soit dans le bureau de la responsable et ne doivent pas être gardés dans les chambres.

Pour quitter l'établissement en cas de maladie, l'élève doit avoir vu l'infirmière ou la responsable de l'Internat qui avisera la famille et le responsable de niveau concerné.

## **SECURITE**

Nous conseillons aux internes de ne pas apporter d'objets de valeur, ni d'argent. Par conséquent, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol (bijoux, argent, chéquier, carte bancaire, portable ou autre objet personnel).

Une clé personnelle sera confiée à chacune en début d'année contre un chèque de caution de 15€. En cas d'alarme, quelle que soit l'heure, les élèves doivent **quitter immédiatement** les locaux. Par ailleurs, un exercice d'évacuation des locaux aura lieu chaque trimestre, durant la nuit. Tout déclenchement de l'alarme incendie non justifié et l'obstruction des détecteurs de fumée entraîneront obligatoirement une sanction.

## **ACCUEIL DES INTERNES LE DIMANCHE SOIR**

Les internes lycéennes qui souhaitent rentrer à l'Internat le dimanche soir seront accueillies entre **19h00 et 20h30 exclusivement**. Elles devront avoir dîné avant de regagner l'internat.

**Nous demandons aux élèves et aux familles de respecter ce créneau horaire.**

## **LE VENDREDI**

Les internes, n'ayant pas la possibilité de remonter dans les étages le vendredi, après les cours, doivent s'organiser pour déposer leurs bagages le matin dans le local indiqué par les éducateurs de l'externat.

**Aucune autorisation ni dérogation ne sera accordée aux internes pour rester dans les locaux de l'internat du vendredi 8h30 au dimanche soir 19h00.**

**ACCES DES VEHICULES** : les familles qui viennent conduire leur enfant le dimanche soir ne sont pas autorisées à rentrer leur voiture dans l'enceinte de l'établissement pour des raisons de sécurité.

L'accès en voiture au bâtiment d'internat est possible uniquement le jour de la rentrée en septembre et le jour de la sortie officielle (fin des cours).

**IMPORTANT** : Les lycéennes internes qui viennent en voiture stationnent à l'endroit indiqué et ne sont pas autorisées à effectuer des déplacements pendant la semaine. Les élèves devront donner le numéro d'immatriculation de leur véhicule.

## **SORTIE OFFICIELLE DES INTERNES**

Les internes doivent libérer leur chambre le jour de la sortie officielle (fin des cours). Cette date vous sera communiquée sur le calendrier du dernier trimestre.

**Seules les terminales auront la possibilité de rester à l'Internat pour réviser durant la semaine qui précède les épreuves du bac, en sachant que les locaux de l'internat seront fermés dans la journée (8h30 à 16h30). Durant ce créneau horaire, les internes seront accueillies soit au CDI, soit à Info Avenir pour réviser.**

**Les Terminales devront libérer définitivement leur chambre le jour même de la fin des épreuves du BAC.**

Si ces règles de vie imposent des obligations, elles consolident, au fil des jours, un lien communautaire et aident le jeune à se construire à son rythme.

Dorothee ELSNER  
Responsable de l'Internat

Y. LE SAOUT  
Chef d'Etablissement